



Remoulins, le 7 mai 2024.

**Le Président**

A

**Mesdames, Messieurs les membres du Bureau  
communautaire et Maires**

Affaire suivie par : Gaëtan MALOSSE  
Service juridique  
[g.malosse@cc-pontdugard.fr](mailto:g.malosse@cc-pontdugard.fr)  
04 66 37 67 72  
Réf : PP/FS/GM/BC13.05.2024

**OBJET : Convocation Bureau communautaire**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous convier à la prochaine réunion du Bureau communautaire de la Communauté de communes qui aura lieu le :

**Lundi 13 mai 2024 à 18 heures 30 minutes**  
**Mairie d'Aramon – Salle du bas**  
**Place Pierre Ramel**  
**30390 ARAMON**

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président  
Pierre PRAT

*Prat*

**POUVOIR**

Je soussigné .....  
donne pouvoir à .....  
**- de me représenter à la réunion du Bureau de la Communauté de Communes**  
convoqué pour le ..... à ..... heures .....  
**- d'émettre tous votes et signer tous documents.**  
Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour cause quelconque.  
Fait à ....., le..... (Signature)

# ORDRE DU JOUR BUREAU COMMUNAUTAIRE

Lundi 13 mai 2024 à 18 heures 30 minutes  
Salle du rez-de-chaussée  
Mairie d'ARAMON

Election d'un secrétaire de séance en application de l'article L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)
Approbation du procès-verbal du Bureau communautaire en date du 28 mars 2024
<b>DELIBERATIONS</b>
Demandes de subvention auprès de la région Occitanie et du conseil départemental du Gard pour l'amélioration de l'accueil sur les berges du Gardon
<b>PARTIE SANS DELIBERATION</b>
Questions diverses : <ul style="list-style-type: none"><li>- Retour sur la réunion du Comité de la Ressources en Eau (CRE) du 26/04/2024,</li><li>- Point sur le canal de Beaucaire,</li><li>- Participation à la rénovation du gymnase de Remoulins,</li><li>- Départ de Castillon du Gard de la CCPG.</li></ul>
Calendrier des prochaines assemblées : <ul style="list-style-type: none"><li>- Conférence des maires : le lundi 10 juin 2024 à 18h30 (Pouzilhac) ;</li><li>- Bureau communautaire : le lundi 10 juin 2024 à 19h30 (Pouzilhac) ;</li><li>- Conseil communautaire : le lundi 17 juin 2024 à 18h30 (Montfrin).</li></ul>